

## COMMISSION AD-HOC FUSION

Cote					
Conservateur	0	1	2	3	4
R	31 MAI 2023				

Conseil Communal de Tannay

Tannay, le 30 mai 2023

**Rapport de minorité concernant :** Préavis no 24 de la Municipalité relatif à l'étude de fusion des 8 communes de Terre Sainte et de son financement

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission ad-hoc fusion se sont réunis :

- à Tannay, le 22 mai 2023 pour débattre du préavis et rédiger son rapport.

Les quatre membres présent(e)s, Mme Caitlin Monney, M. Jean-Marc Keller, M. David Gschwend et M. Luthi n'ayant pas pu se mettre d'accord sur la position à prendre, il a été convenu que M. Luthi allait se constituer comme rapporteur minoritaire.

En invitant les membres du Conseil Communal à relire les éléments du précédent rapport en faveur de l'étude, vue que ce préavis reprend dans l'intégralité les thèmes du préavis no 20, j'aimerais apporter quelques éléments de réflexion complémentaires :

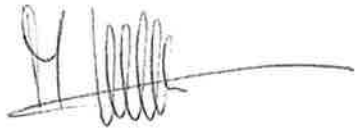
1. Nous parlons en ce moment de **l'étude** d'une **possible** fusion (ou non) et non d'une fusion en définitive. Le conseil communal devra encore voter dans une étape ultérieure l'acceptation ou non d'adhérer à un processus de fusion (voir calendrier des étapes du rapport préavis no 20). Nous devons en conséquence voter en toute objectivité sur le thème de la fusion avec toutes les informations nécessaires qui seront contenues dans cette étude et non seulement sur des présomptions et d'exemples de cas précédents. Refuser l'information/ le débat et décider par analogie relève d'une certaine complaisance.
2. Cette étude sera objective au mieux possible, vue qu'elle sera réalisée en concordance entre les différents membres des Conseils Communaux et des Municipaux de Terre-Sainte. Toute étude, même imparfaite, permet d'amener des questions et des réponses pertinentes au thème abordé. Supposer que l'étude sera « biaisée/déformée » car partiellement piloté par le canton serait un manque de confiance en nous-mêmes, sur notre capacité de mener une réflexion intelligente et constructive sur le thème d'une fusion potentielle.
3. Nos Municipaux, élus par nos Concitoyens, ont pris l'initiative de proposer cette étude parce qu'ils ont bien senti qu'il y avait un besoin de se remettre en question et un besoin de sonder des (possibles) nouvelles voies de fonctionnement, vue la complexité de notre société. Faisons leur confiance.
4. Cette étude aura l'avantage de permettra aux communes de Terre-Sainte de mieux se connaître et de trouver le moyen le plus adéquat pour vivre ensemble dans une région qui fait preuve d'un dynamisme certain.
5. Il faut accepter la réalité que notre environnement est en changement constant et nous donner les moyens de trouver les meilleures solutions à l'évolution démographique de notre région.
6. L'avenir de la commune de Tannay et de sa région concerne tous les habitants de la commune. Les habitants de Tannay ont la capacité d'analyser une étude, d'en comprendre le contenu (ces aspects positifs, comme négatifs) et de se faire une opinion objective au sujet d'une fusion (ou non). Nous devons donner aux habitants de Tannay la possibilité d'avoir accès à cette information et en conséquence d'être aussi les acteurs d'un processus qui déterminera leur avenir dans la commune et sa région.

**Au vu de ce qui précède, le membre minoritaire de la Commission ad-hoc fusion vous recommande d'accepter le préavis no 24 tel qu'il vous est présenté et ainsi :**

- **d'approuver la démarche en vue d'une étude de fusion entre les huit communes de Terre Sainte ;**
- **d'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 10'915 représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite) ;**
- **de prélever ce montant sur la trésorerie courante.**

Fait à Tannay, le 30 mai 2023

Marc Luthi (Rapporteur de minorité)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by several vertical loops and a long horizontal stroke extending to the right.